

Ville de Saint-Flour



Budget Primitif 2016 -
Conseil municipal du 4 avril 2016

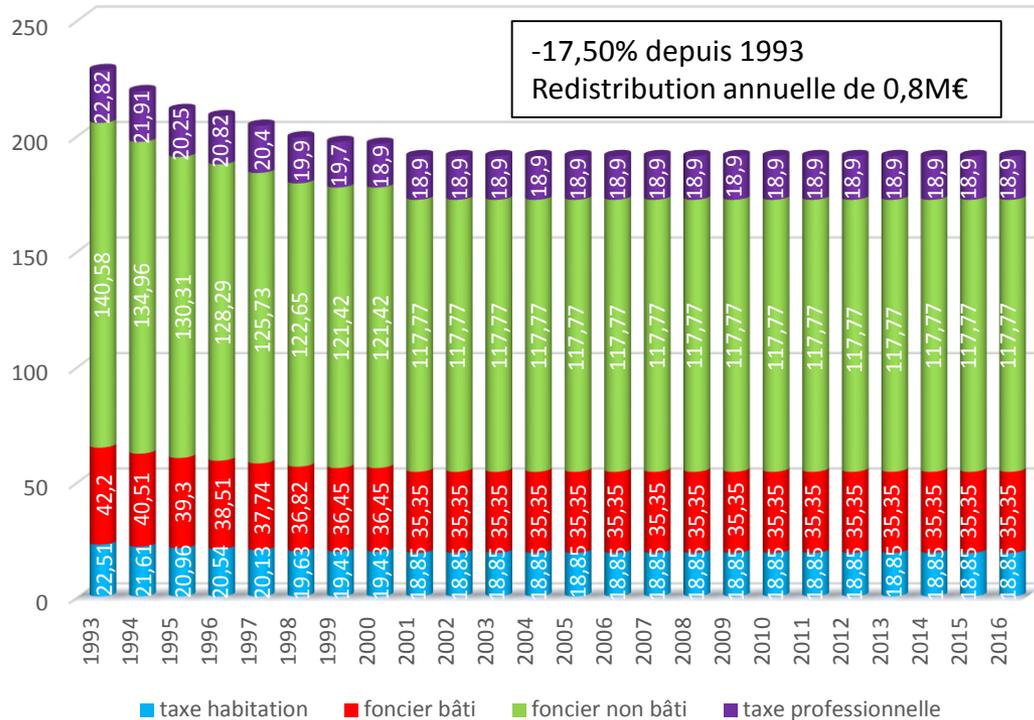
2

Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Budget 2016 -
Conseil municipal du 4 avril 2016

Fonctionnement

Évolution de la fiscalité :
baisse des taux d'imposition locaux



a) Fiscalité

Comme nous nous y sommes engagés, la baisse des taux d'imposition locaux est effective depuis 1993.

Cette année, les taux d'imposition locaux sont identiques à ceux des années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. L'évolution des bases nettes entre 2015 et 2016 est de :

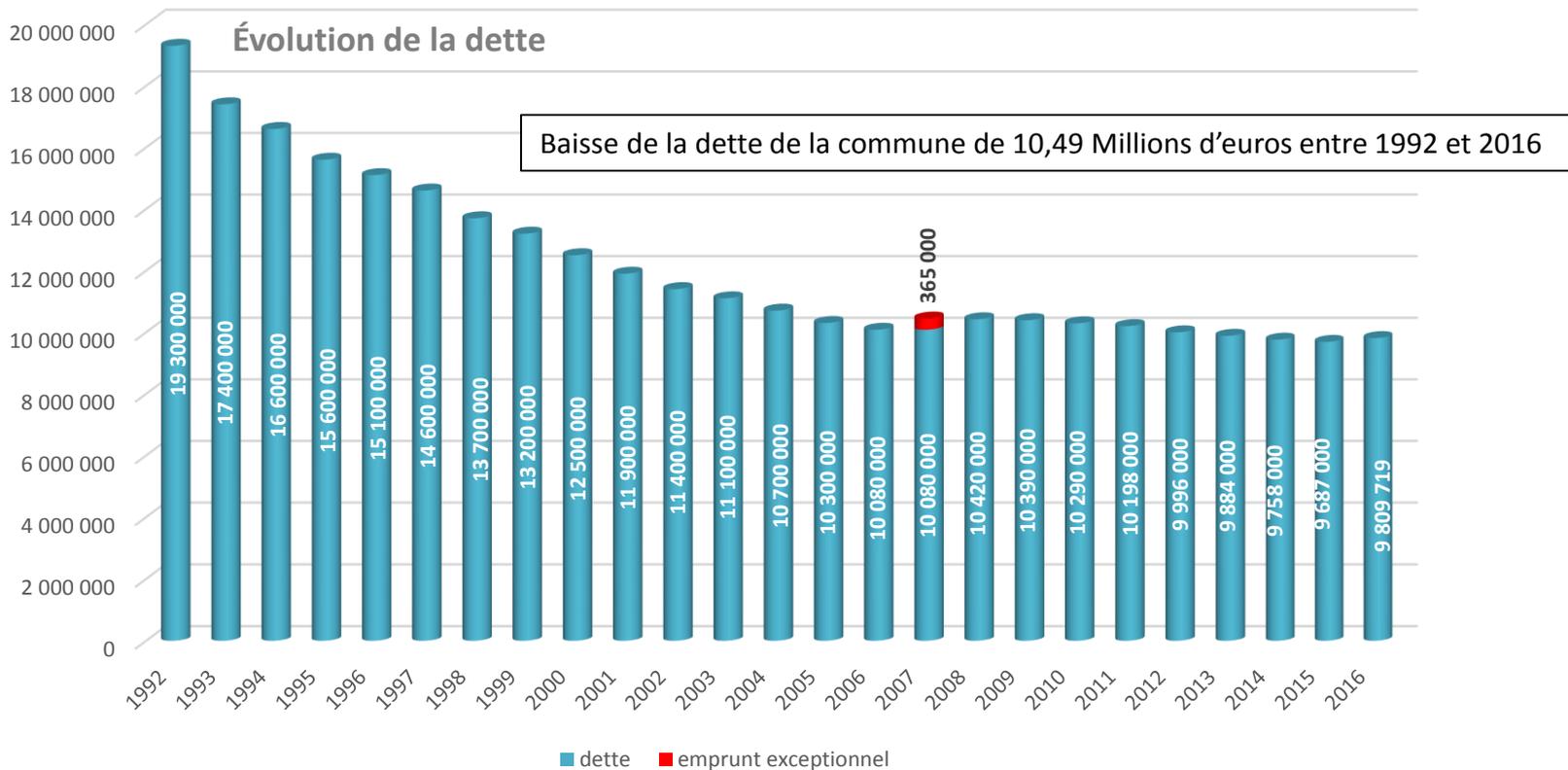
- 1,1 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 0,08 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 1,2 % pour la taxe d'habitation.

Le montant attendu des contributions directes en 2016 est de 4 259 213 €.

b) Évolution de la dette

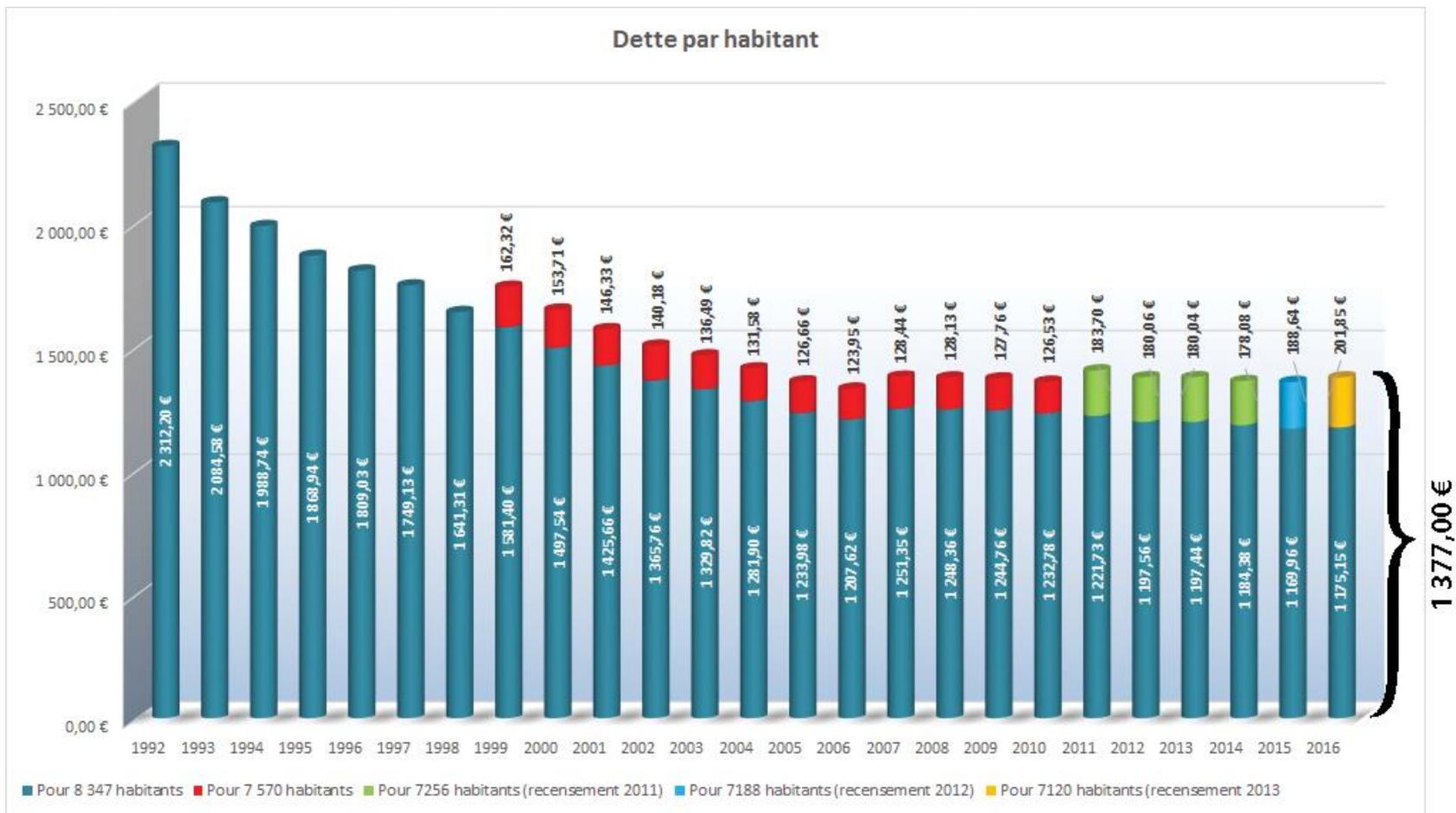
Le 1^{er} janvier 1992, la dette de la commune s'élevait à 19,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, elle s'élèvera à 9 809 719,04 € soit une diminution de moitié depuis 1992.



Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement**. Malgré cela, nous avons pu maintenir un niveau soutenu des investissements.

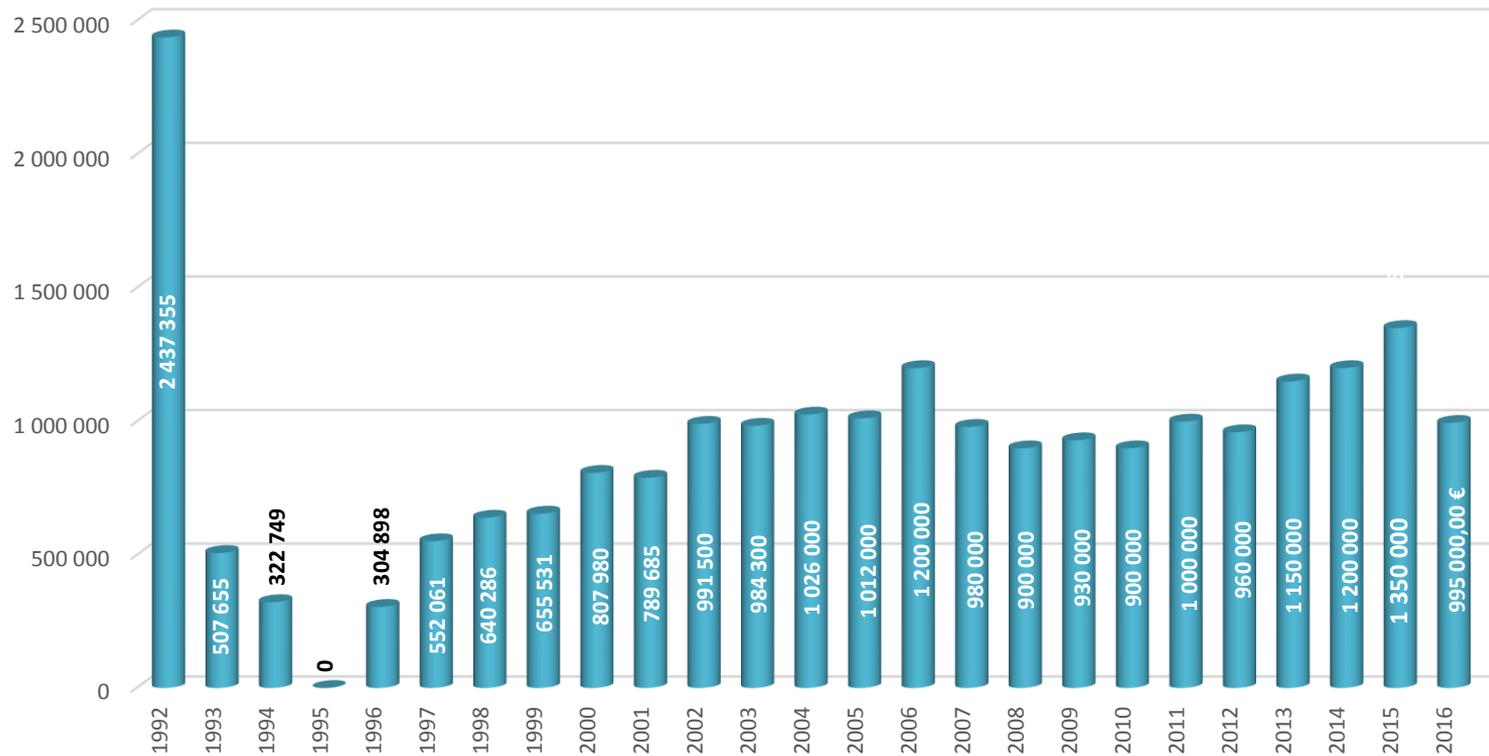
À titre d'information, au 1^{er} janvier 1993, la dette par habitant de la commune s'élevait à 2 318 € sur la base du recensement de 1990 (8 347 habitants). Elle est de 1 377 € par habitant contenu de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 (7 120 habitants).



Endettement par habitant



Capital emprunté



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. A compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement.

Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville. En 2016, le capital emprunté représentera 99% du capital remboursé annuellement pour permettre de poursuivre nos investissements et pour profiter des taux attractifs.

c) Dépenses réelles de fonctionnement

✓ Les Charges à Caractère Général

En 2016, les charges à caractère général s'élèvent à 2 999 542 €, en quasi stabilité par rapport à 2015 (2 996 154 €).

Les services se sont attachés à respecter la baisse de 1% du montant des crédits alloués par rapport au total prévu (BP + DM) 2015.

✓ Les Charges de Personnel

En 2016, les charges de personnel s'élèvent à : 4 182 861 €. Elles sont en baisse de -1,9% par rapport à 2015.

Malgré certaines majorations (revalorisation du point d'indice, hausse du SMIC...), cette diminution est due à :

- Le recours à 33 emplois aidés. Le coût pour la collectivité est de 494 000 € compensés à hauteur de 339 580 € par les aides de l'Etat. Pour l'ensemble des emplois aidés, le reste à charge de la collectivité est donc de 154 420 €.
- Les deux départs à la retraite d'agents non remplacés. Dans un cas, une mobilité interne a permis à un agent volontaire de prendre de nouvelles fonctions. Dans l'autre cas, les missions ont été redistribuées aux autres agents du service.
- Le transfert de personnel à la Communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence urbanisme.
- La mise à disposition d'agents auprès de la Communauté de communes et du SYTEC : direction commune du Musée et de l'Ecomusée, médiation culturelle, chargé de l'inventaire mutualisé, technicien informatique.

✓ Les Charges de Gestion Courante

En 2016, les charges de gestion courante s'élèvent à 1 700 378 €, en baisse de 2,5% par rapport à 2015 (BP + DM : 1 745 031 €).

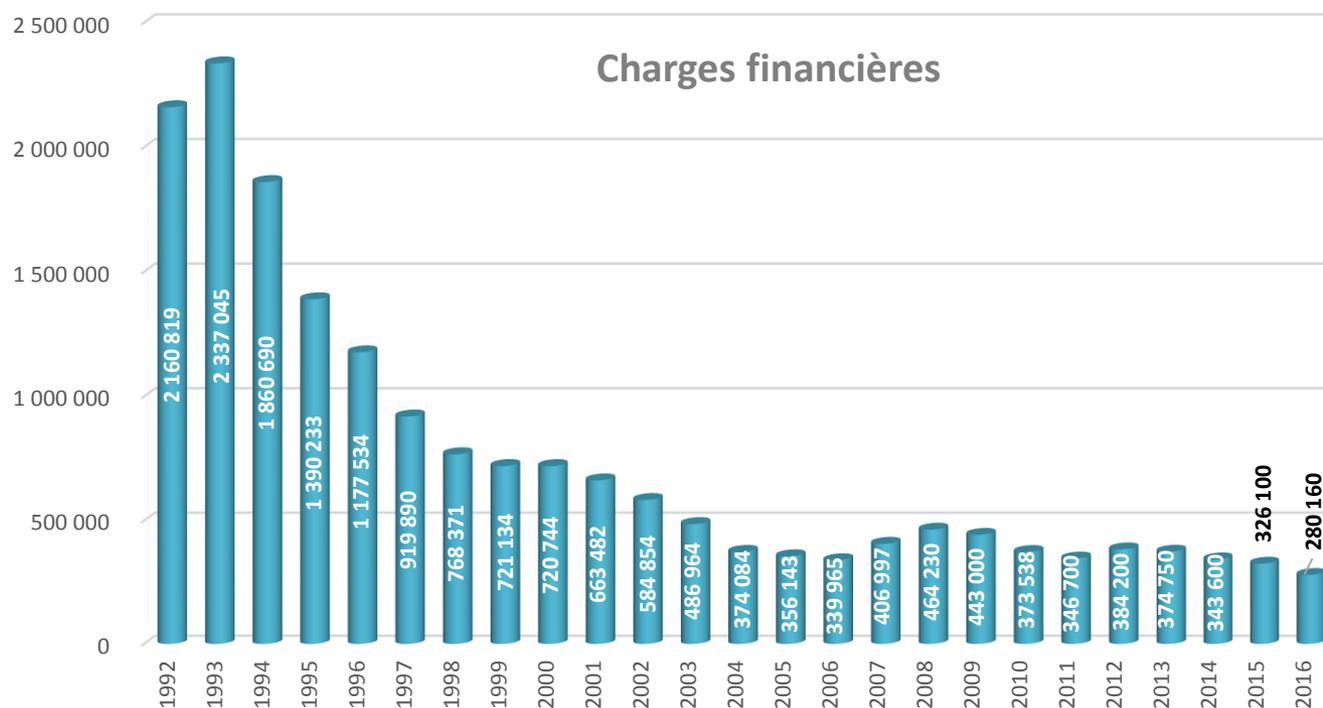
Cette baisse s'explique principalement par :

- La suppression de la subvention de fonctionnement à l'Amicale laïque pour l'ALSH. Cette subvention étant intégrée dans le transfert de charge à la communauté de communes.
- Des subventions exceptionnelles ne sont pas renouvelées en 2016 en absence de demande.
- Les subventions allouées par ailleurs aux associations sont stables malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité.
- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes sont en augmentation pour 151 004 € en 2016 contre 133 292 € en 2015.
- Enfin, sont ici prévues les participations versées au Syndicat mixte Garabit-Grandvals et aux syndicats de l'aérodrome de Coltines.

✓ Les Charges Financières

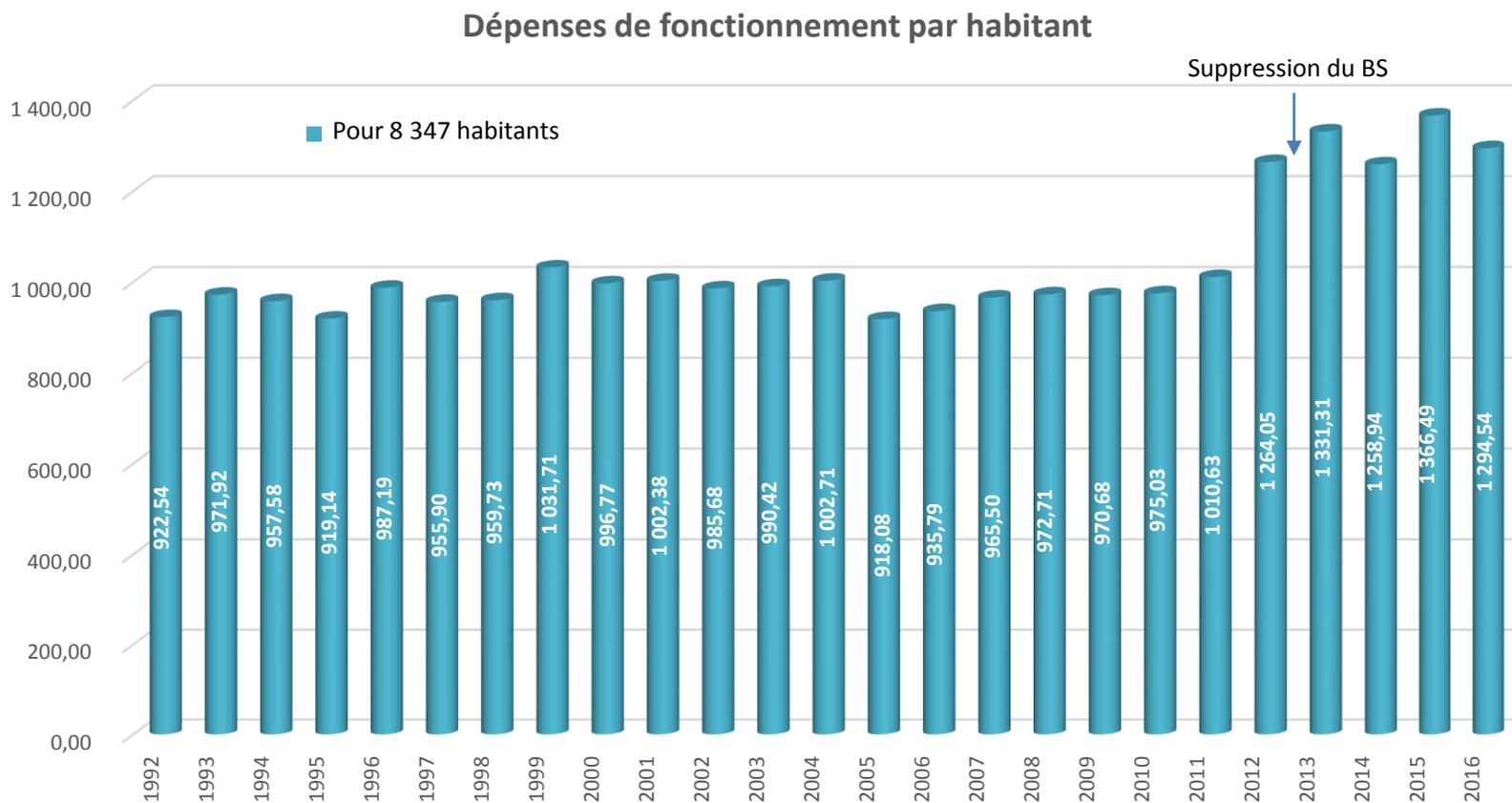
Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2016, le montant des charges financières est de 280 160 € soit une baisse de **88,2%** par rapport à 1993.

En 2016, la structure de notre dette est composée à 71,83 % d'emprunts à taux fixe, 18,54 % d'emprunts à taux variable et de 9,63 % d'emprunts indexés sur le taux du Livret A.



d) Dépenses de fonctionnement par habitant

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 805 901 € contre 11 406 117 € en 2015 et 10 508 397 € en 2014.



e) Recettes de fonctionnement

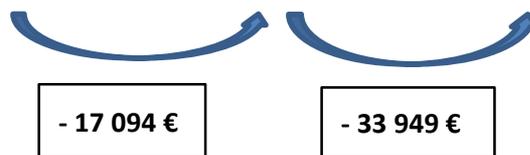
En 2016, le montant de ces recettes s'élève à 10 805 901 € contre 11 406 117 € en 2015 et 10 508 397 € en 2014.

Par rapport à 2015 :

- Une progression des Contributions directes (tout en maintenant les taux identiques à ceux des années de 2001 à 2015 après une baisse de 17,50 % depuis 1993).
- Les produits attendus des contributions directes augmentent de 2,7 % par rapport à 2015 (2015 : 4 145 000 € ; 2014 : 4 095 741 €). Le montant du produit attendu pour 2016 est de 4 259 213 €.
- Une diminution des dotations à laquelle il faut ajouter la baisse des compensations versées par l'État au titre des abattements, des exonérations et des dégrèvements en matière de fiscalité locale : perte de 51 043 € par rapport à 2014.

L'évolution des compensations versées par l'État en matière de fiscalité locale

Montants en euros	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Taxe d'habitation	173 868	195 061	151 591	- 22 277 € soit - 13%
Taxe foncière bâti	28 470	19 274	13 421	- 15 049 € soit - 53%
Taxe foncière non bâti	10 966	10 004	9 079	- 1 887 € soit - 17%
Taxe professionnelle / CFE	26 905	17 776	15 075	- 11 830 € soit - 44%
TOTAL	240 209	223 115	189 166	- 51 043 € soit - 21%

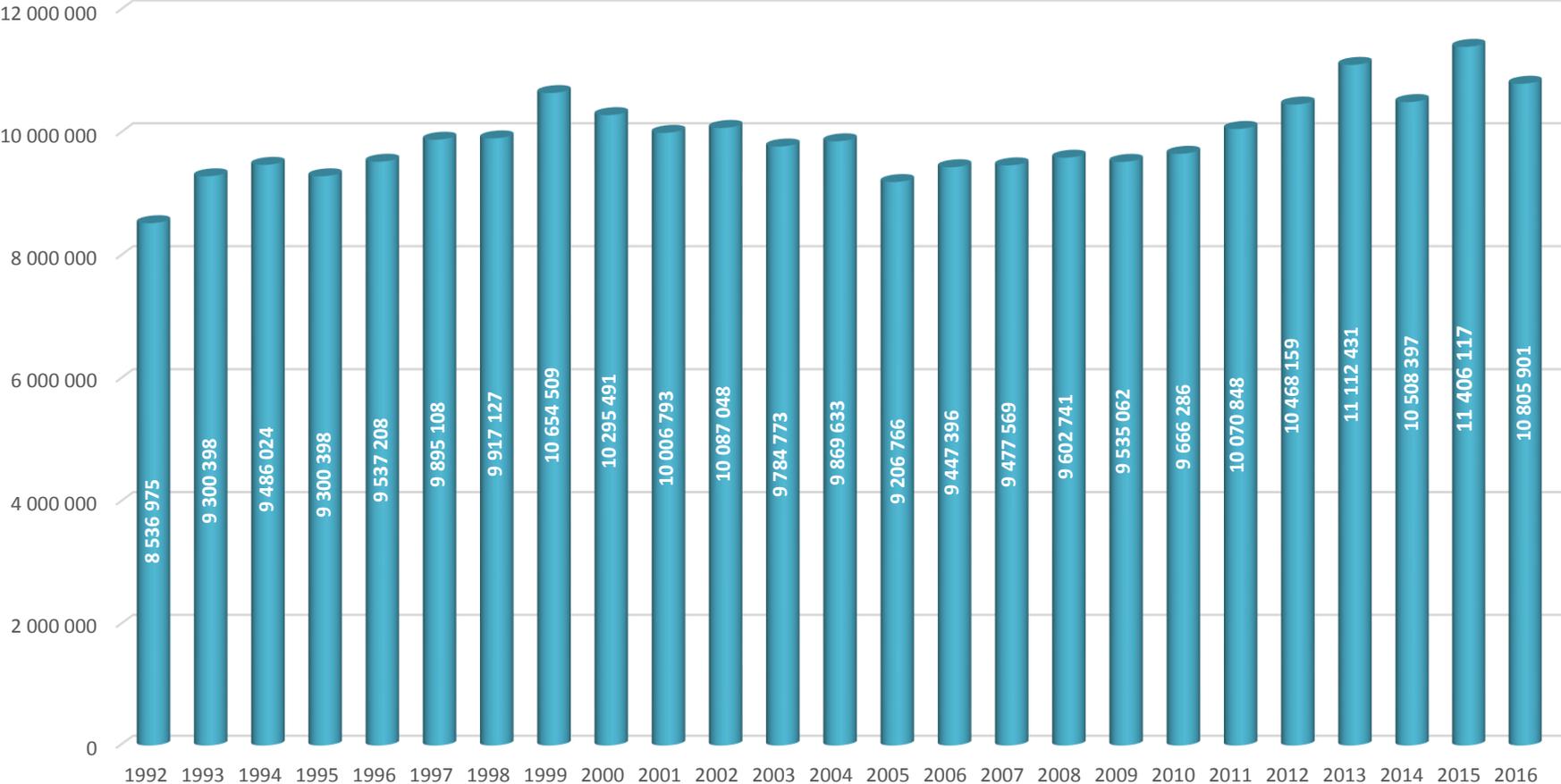


L'évolution des dotations

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	Evolution 2013-2016
DGF dotation forfaitaire	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	-497 724€ soit -27,9%
Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre	260 819	270 507	311 881	330 269	+69 450€ soit +26%
DSR fraction péréquation	91 574	92 319	98 871	103 815	+12 241€ soit +13,3%
Dotation nationale de péréquation	65 599	78 718	91 469	89 702	+24 103 € soit +36,7%
TOTAL	2 199 169	2 137 637	1 986 759	1 807 239	-391 930€ soit -17,8%

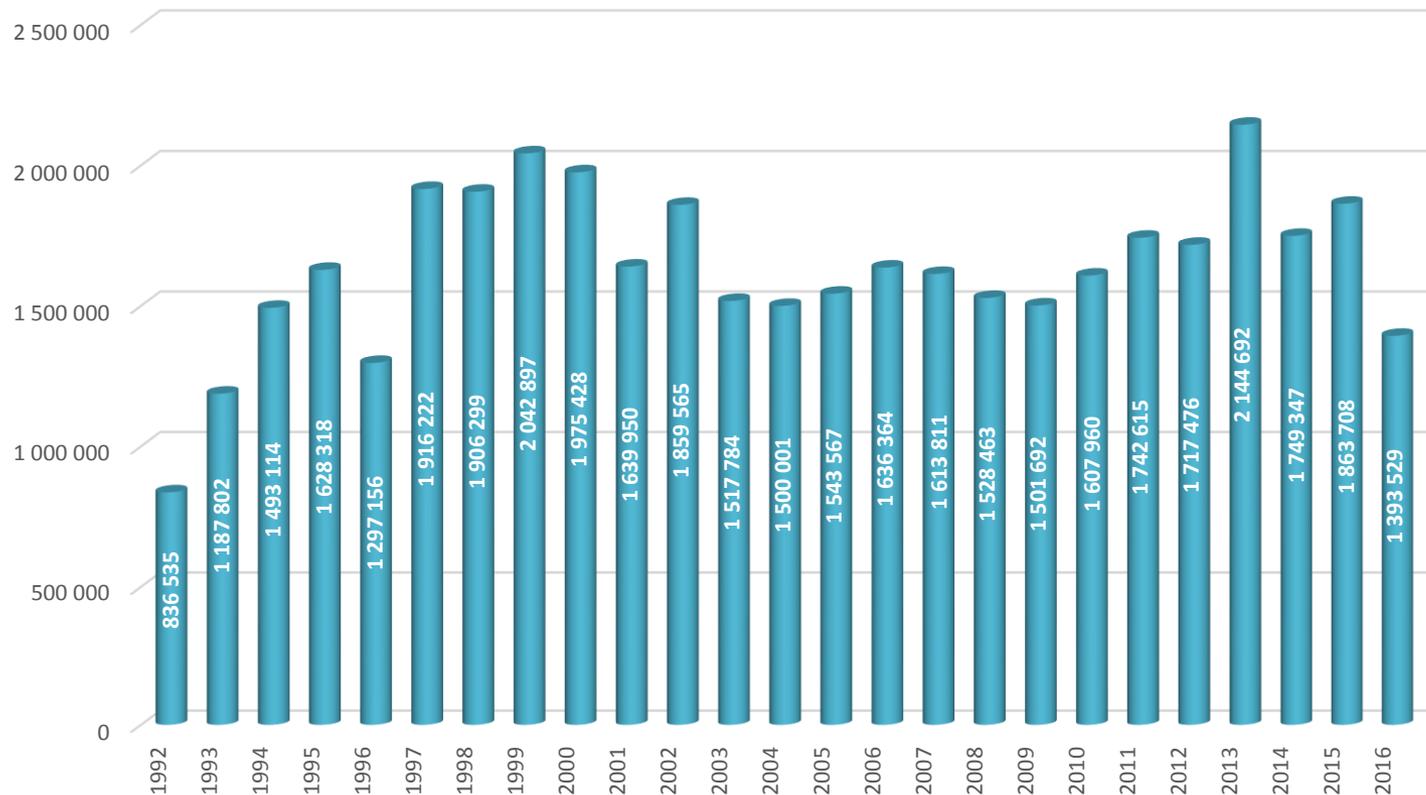


Recettes de fonctionnement



f) Épargne Brute

En 2016, l'épargne brute s'élève à 1 393 529 € (1 863 708 € en 2015 et 1 749 347 € en 2014). Elle représente la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les recettes réelles de fonctionnement. Une gestion rigoureuse du budget au cours de ces dernières années a permis de la maintenir à un niveau satisfaisant. Pour mémoire en 2015, la capacité d'autofinancement brute est de 196€ par habitant contre 171 € par habitant pour les communes de même strate démographique.



Investissement

En 2016 les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 066 307 €.

En 1993 les dépenses étaient de 559 871 €, ce qui représente une augmentation de 369 %.

Au cours de ces 23 dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie. En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, État, Europe) pour l'obtention de subventions d'équipement.

En 2015, la Ville a dépensé 383 € par habitant contre 261 € pour les communes de la même strate démographique.

Ces dépenses d'équipement (proposé 2016) doivent nous permettre de terminer certaines opérations en cours et d'engager de nouveaux projets structurants :

1) Rénovation de la voirie :

➡ **502 591 € (24,3%)**

2) Mise en sécurité :

➡ **492 764 € (23,9%)**

3) Remise aux normes des équipements communaux :

➡ **629 820 € (30,5%)**

4) Requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville :

➡ **131 291,40 € (6%)**

5) Amélioration du cadre de vie :

➡ **120 000 € (5,8%)**

auxquels s'ajoutent les dépenses non individualisées en opération (pour 9,5%)
(modernisation des services municipaux, acquisition de terrains et de biens immobiliers)

Conclusion

L'évolution des données budgétaires depuis 1993, montre que l'équipe municipale a répondu aux objectifs fixés, à savoir :

- ➔ Maîtriser une nouvelle fois nos dépenses réelles de fonctionnement.
- ➔ Ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour la 16^{ème} année consécutive, après une baisse de 17,5% depuis 1993.
- ➔ Réaliser, cependant, des équipements pour un montant de 2 066 307 €.
- ➔ Dégager une épargne brute au moins égale au remboursement du capital de la dette.
- ➔ Limiter l'emprunt à 99 % du capital remboursé annuellement.

Cet effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations définies par l'équipe municipale :

- Rénovation de la voirie.
- Mise en sécurité.
- Remise aux normes des équipements communaux.
- Requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville.
- Amélioration du cadre de vie.
- Politique en faveur du logement.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées.

Récapitulatif

Montants en euros	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal Commune	10 805 901	5 464 923
Budget annexe Bus urbain	113 122	158 859
Budget annexe campings	195 737	77 411
Budget annexe Eau	2 097 543	2 335 221
Budget annexe Assainissement	872 158	627 661
Budget annexe Cinéma	230 874	76 901
Budget annexe Lotissement Croix de Montplain Pré Charreire	114 665	256 013
Budget annexe Lotissement Bel Air Bas	588 000	999 353
TOTAL	15 018 000	9 996 342

Budget primitif 2016

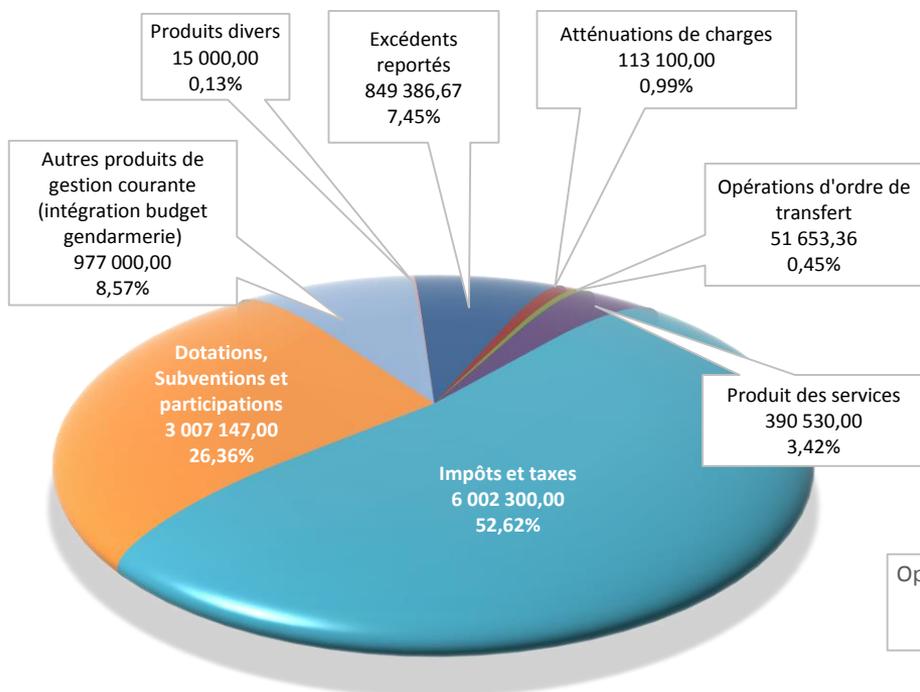
22

Ville de Saint-Flour - Budget 2016 -
Conseil municipal du 4 avril 2016

Section de fonctionnement : les recettes

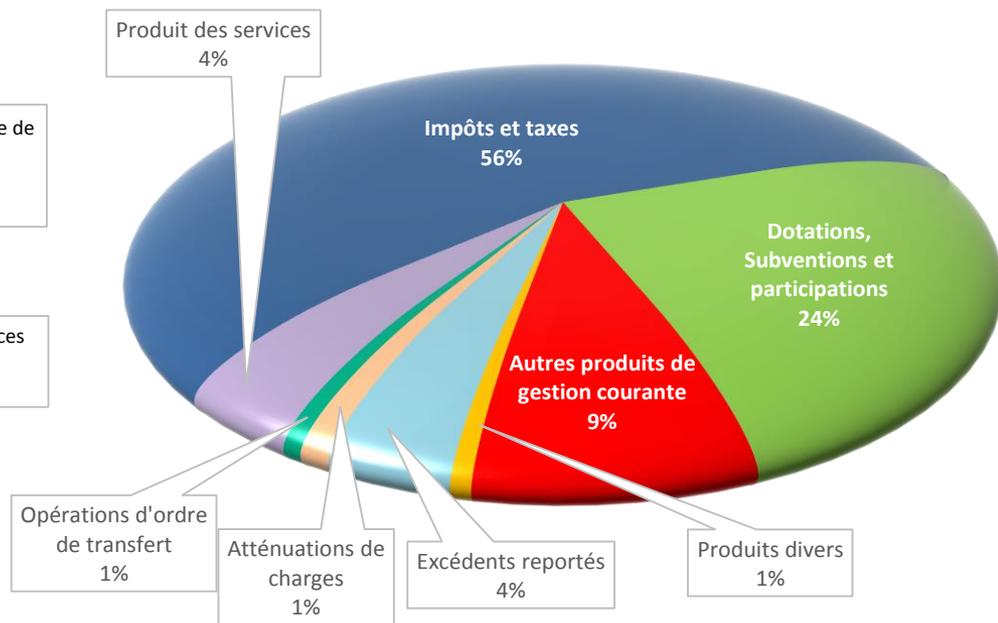
Total des Recettes de Fonctionnement en 2015

11 406 117 €



Total des Recettes de Fonctionnement en 2016

10 805 901 €



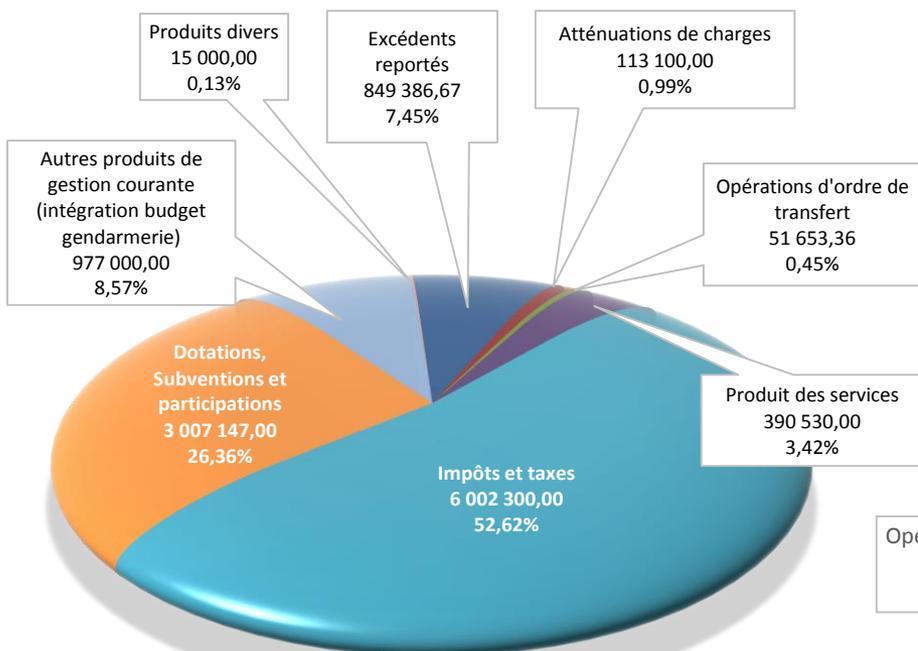
Recettes de Fonctionnement 2015

Recettes de Fonctionnement 2016

Section de fonctionnement : les recettes

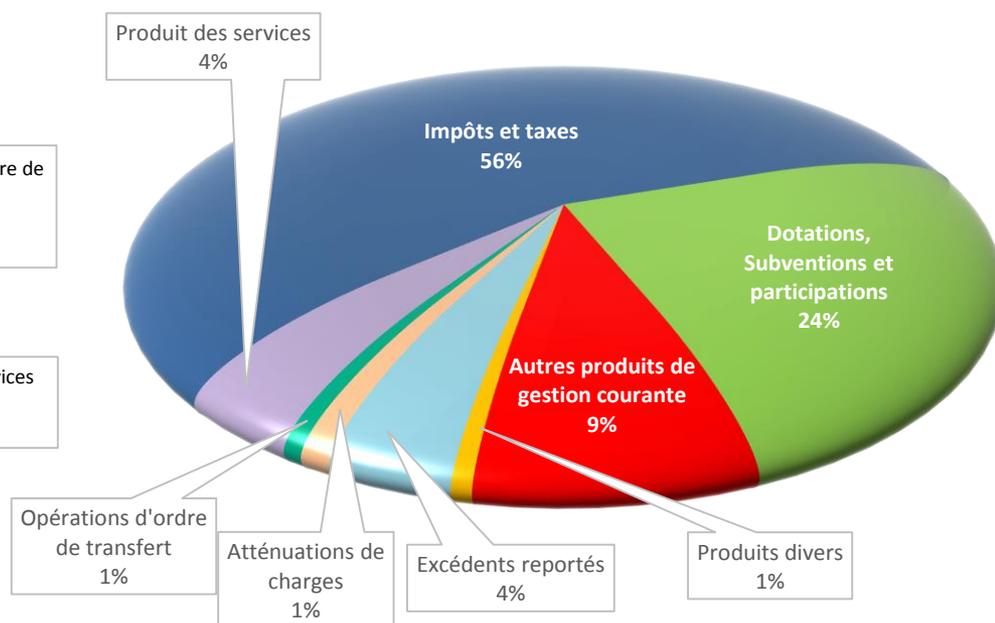
Total des Recettes de Fonctionnement en 2014

10 508 397 €



Total des Recettes de Fonctionnement en 2016

10 805 901 €



Recettes de Fonctionnement 2016

Recettes de Fonctionnement 2014

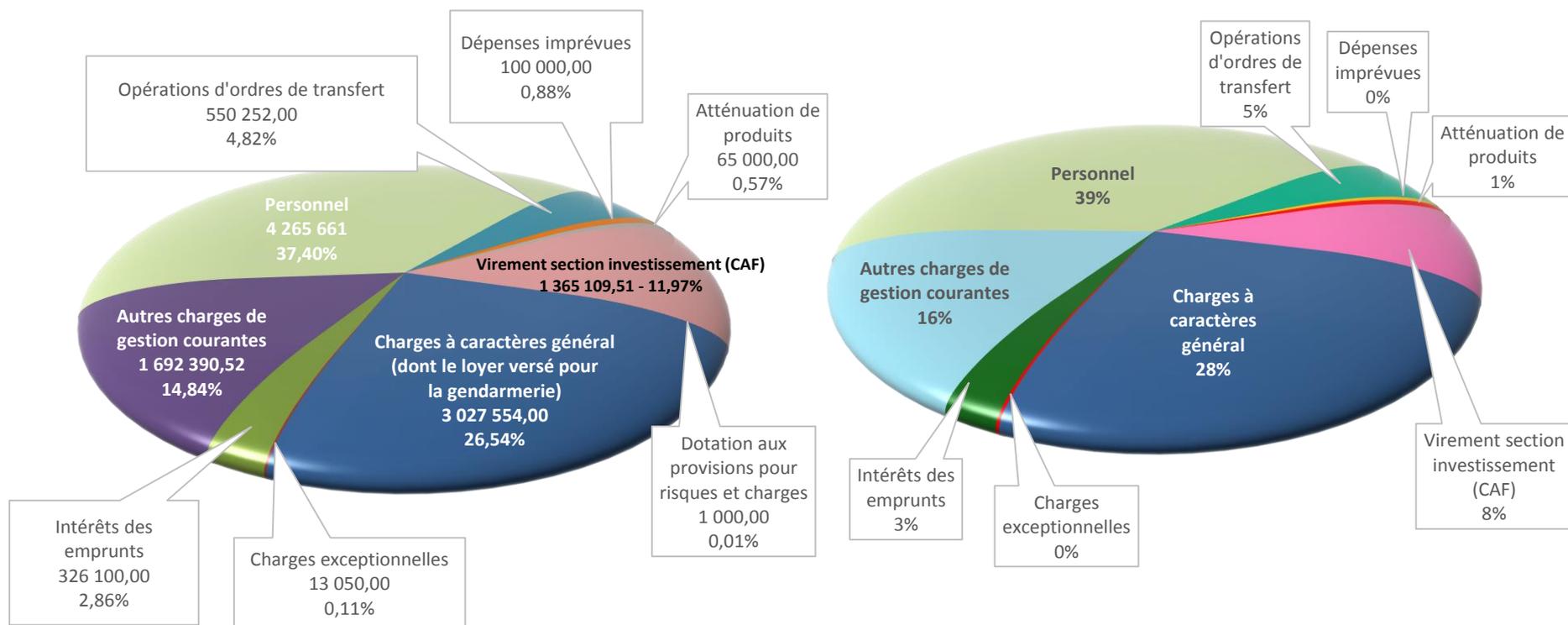
Section de fonctionnement : les dépenses

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2015

11 406 117 €

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2016

10 805 901 €



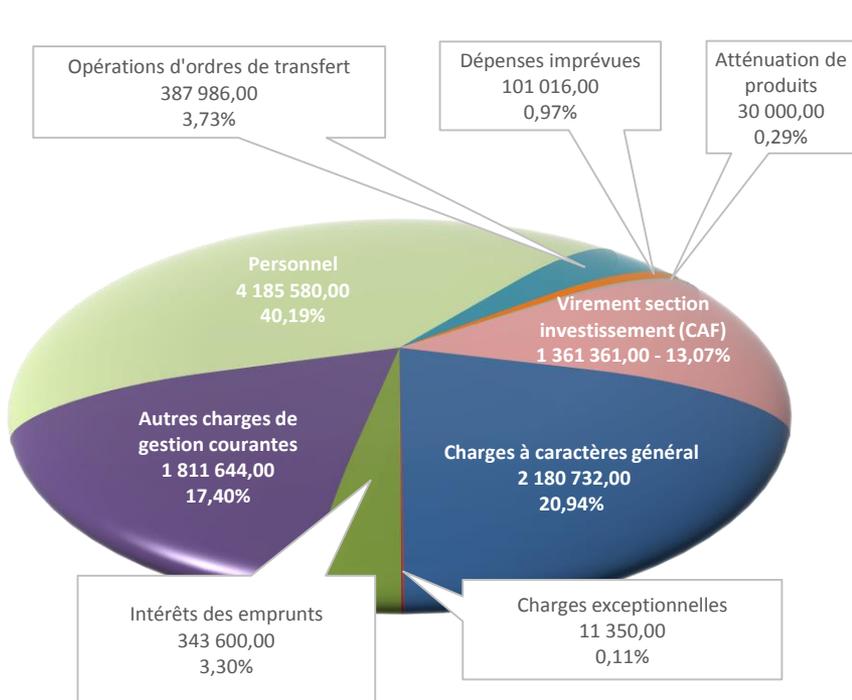
Dépenses de Fonctionnement 2015

Dépenses de Fonctionnement 2016

Section de fonctionnement : les dépenses

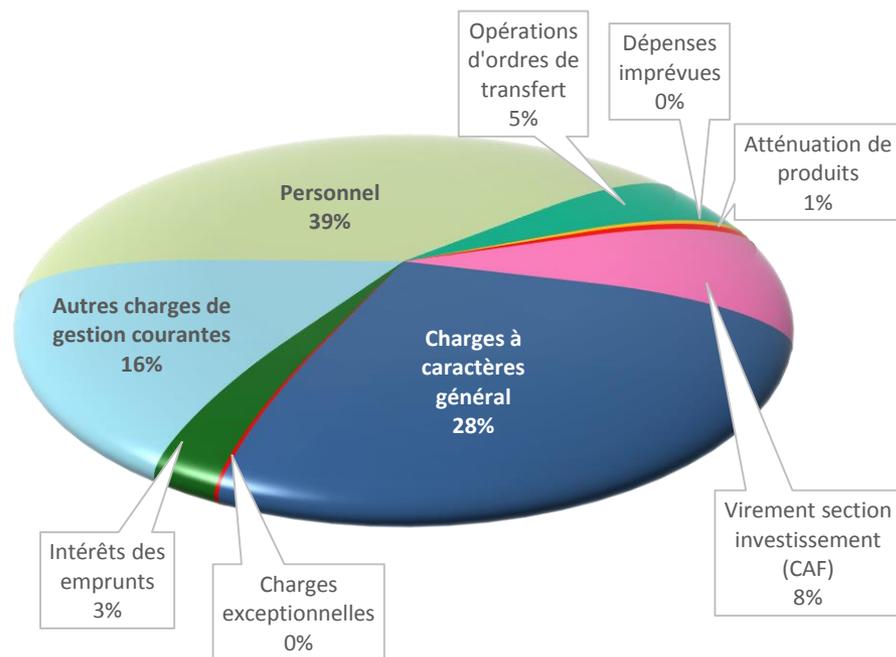
Total des Dépenses de Fonctionnement en 2014

10 508 397 €



Total des Dépenses de Fonctionnement en 2016

10 805 901 €



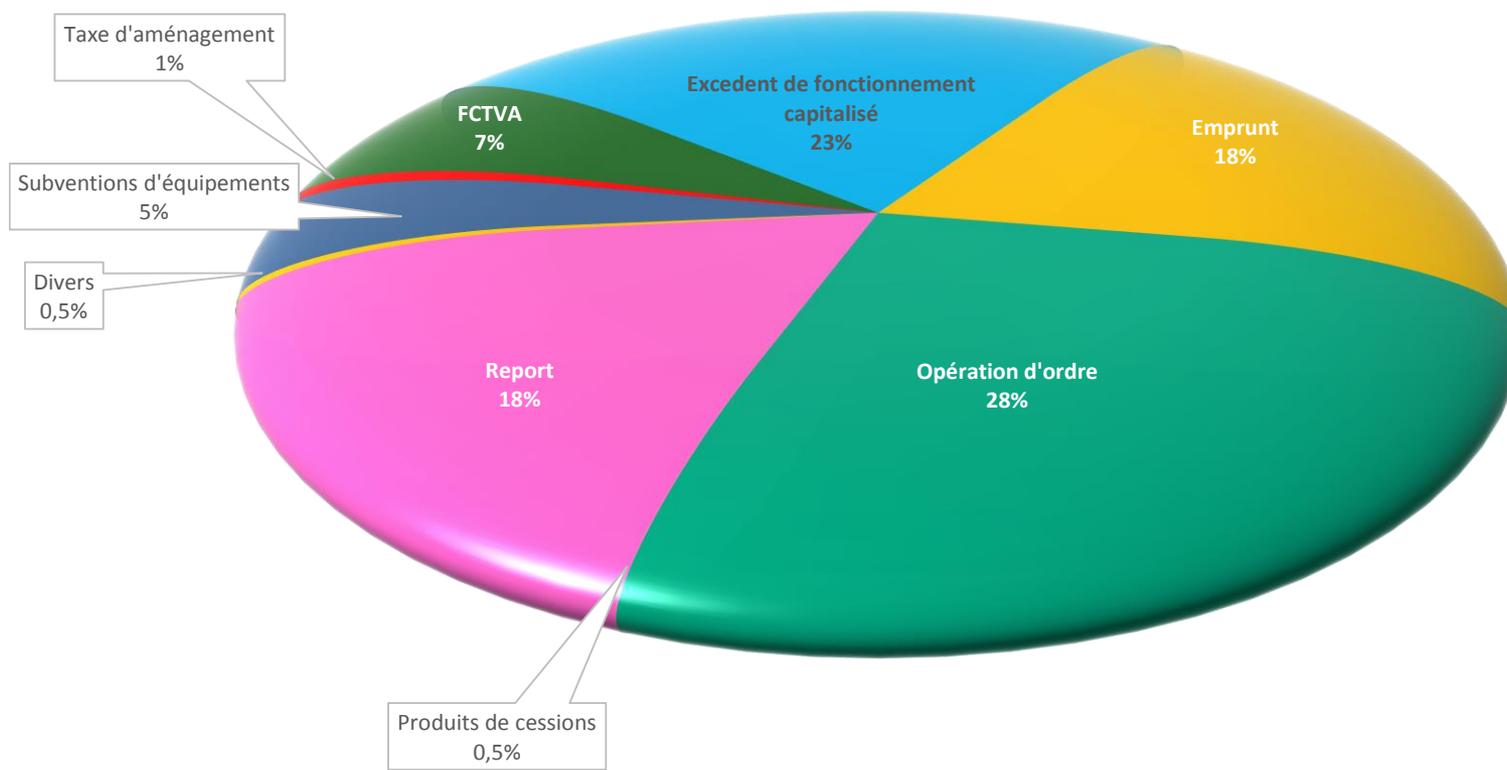
Dépenses de Fonctionnement 2016

Dépenses de Fonctionnement 2014

Recettes d'investissement en 2016

Total des recettes d'investissement 2016

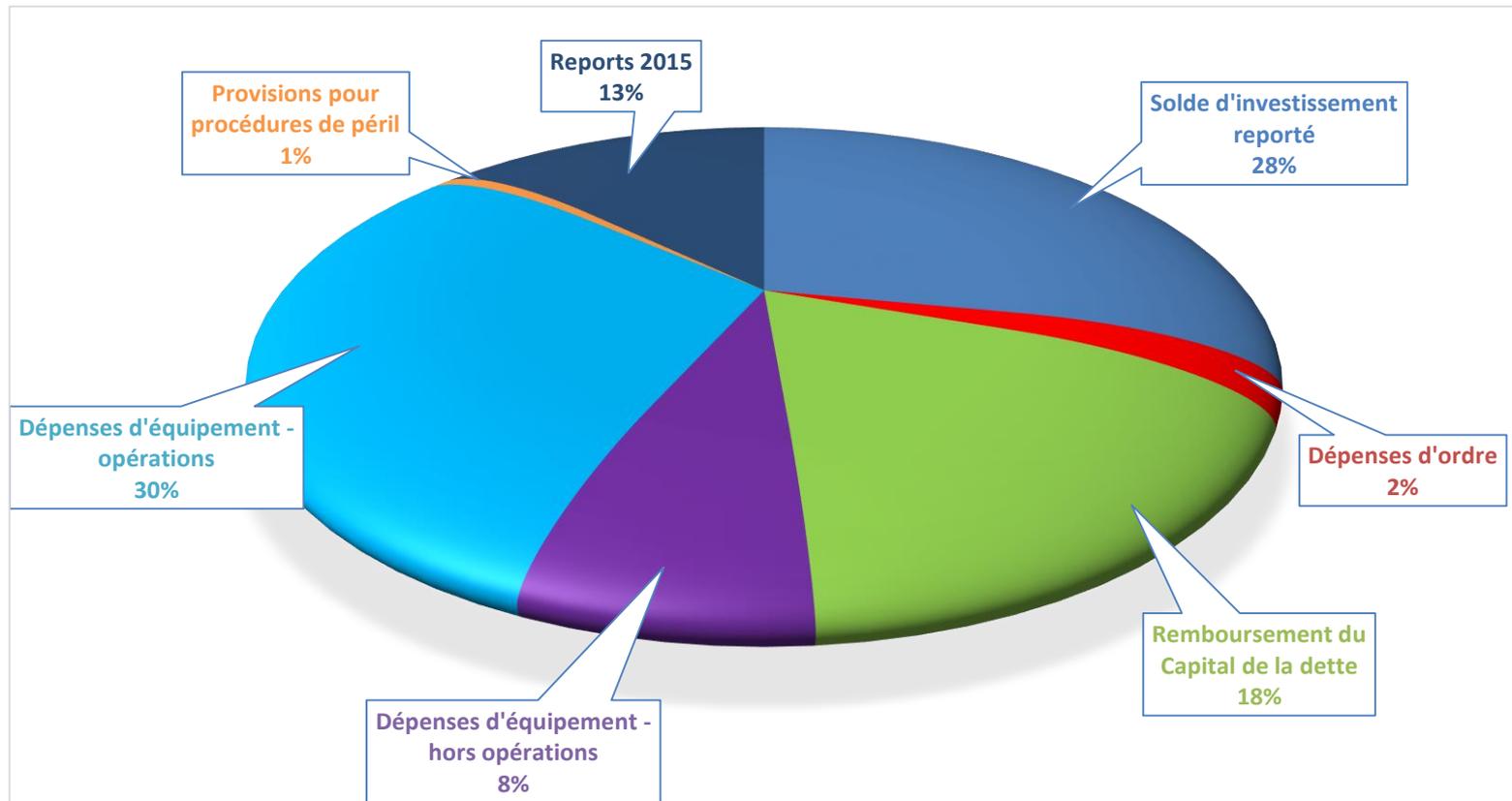
5 464 923 €



Dépenses d'investissement en 2016

Total des dépenses d'investissement 2016

5 464 923 €



Dépenses d'équipement 2016

Montant total 2016 :
2 066 307,00 €

